

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 12831
N/REF : 7/12/2025 1H04 C:004400 I:00257
V/REF : 02/611410101

SDC 'Groupe Bellevue'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : GROUPE BELLEVUE
RUES CHOPIN/PAUL MISTRAL
GEORGES SAND/MOZART/HERRIOT
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 20 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RUE CHOPIN - RESEAU EXTERIEUR EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

CURAGE DES RESEAUX EXTERIEURS
EU/EV/EP (EN REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE NOTRE CONTRAT 11157 EN COURS
PAR SECTEUR DE RUE) POUR LES BÂTIMENTS DES RUES CHOPIN :
BATIMENTS D ET F

INTERVENTION DU 06/02/2026

FACTURATION : :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2025

Prix de base du contrat : 891,78

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 01/2022 Valeur : 129,2
Mois de l'indice de révision : 04/2025 Valeur : 144,1

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	2/AN	971,14	485,57
TOTAL H.T.				485,57
T.V.A. a 10,00%				48,55
TOTAL T.T.C.En EURO				534,12

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.